

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 682

présenté par
M. Matras

ARTICLE 20

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« hiérarchiquement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.